



PREAVIS No 03-2019 « BUDGET 2020 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 19 novembre 2019

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis, Jean-Marc Mayor et Laurent Witschi, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 24 octobre 2019 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police et de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir qui les a rejoints plus tard. Elle les remercie pour les explications qu'ils ont fournies aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du neuvième budget présenté à l'ASEL. Il est légèrement en hausse par rapport au budget 2019 (+1,6%). Cette augmentation, en dessous de l'augmentation annuelle moyenne de ces dernières années, montre que les dépenses sont maîtrisées.

Préavis

La Commission s'est penchée sur :

P. 2, §4 : les nouvelles compétences attribuées à la police communale comprennent la prévention scolaire. Chez les plus petits il s'agit de prévention routière, mais dès la 6^{ème} HarmoS on aborde la prévention de la criminalité qui traite des incivilités, du mobbing, etc. L'utilisation d'internet et des réseaux sociaux est aussi abordée avec les plus grands. Dans tous les cas la police essaie de visiter un maximum de classes chaque année.

Dans un autre domaine, l'appui aux autres corps de police est destiné à augmenter, que ce soit un appui quotidien (lors de vols par exemple) ou un appui ponctuel lors des grandes manifestations cantonales ou fédérales.

P. 3 : on remarque une progression des charges de 1,6% par rapport au budget 2019. Du côté du personnel, il s'agit des augmentations statutaires plus celle (éventuelle) due au coût de la vie. Il faut d'ailleurs rappeler que dès 2020 chaque collaborateur

devra payer 1% de plus à sa caisse de pensions. Quant à l'augmentation des frais de vidéosurveillance elle est due à l'installation de caméras supplémentaires, en particulier dans le bâtiment du poste de police.

P. 4 : du côté de l'augmentation des honoraires et prestations de services l'acquisition de la nouvelle application pour amendes d'ordre (AO) a été rendue nécessaire par l'obsolescence des appareils actuels de saisie des amendes. Il ne leur reste qu'une durée de vie d'environ 6 mois. Ses coûts sont détaillés ci-dessous. Cette application est déjà utilisée à Morges et a donc fait ses preuves.

Brochure du budget

P. 1 – 600.3003 : les jetons de présence sont constitués des jetons forfaitaires des 5 membres du CoDir et des jetons de présence des 19 membres du Conseil intercommunal.

P. 1 – 600.3012 : le personnel engagé au besoin est du personnel administratif ou destiné à la signalisation routière.

P. 1 – 600.3040.01 : il faut rappeler que le compte .3040.01 a été ventilé dans les différents services. Il a ensuite été intégré aux comptes .3040, la contribution extraordinaire à la CIP étant devenue pérenne.

P. 1 – 600.3101 : l'augmentation due au surcroît d'imprimés envoyés après les contrôles sera compensée par une augmentation de revenus ! En ce qui concerne les nouveaux carnets pour amendes, un code QR remplace les anciens bulletins de versement. Ils contribuent pour CHF 4'500 à la somme de ce poste, mais leur prix pourrait baisser à l'avenir, des rabais de quantité pouvant intervenir au fil de leur adoption par d'autres corps de police.

P. 1 - 600.3133 : la dépense peut paraître élevée, mais il faut savoir que ce nouveau compte ne contient pas seulement des produits de nettoyage mais aussi les frais générés par le mandat d'une entreprise privée pour le nettoyage des locaux administratifs et opérationnels (CHF 45'000). En 2018, ces nettoyages étaient effectués par un employé de la Ville de Pully.

P. 1 – 600.3189 : les frais informatiques de la PCi relevant maintenant du domaine cantonal, ceux des utilisateurs restants du Service informatique de la Ville de Pully ont désormais augmenté suite à ce retrait. En effet, ce service a réparti ses frais fixes sur le nombre de postes du reste de ses utilisateurs. Les frais informatiques concernant l'utilisation du SIGIP (système de géolocalisation des villes de Pully et Belmont) ont également augmenté. On retrouve aussi dans ce poste les frais liés à la nouvelle application des amendes d'ordre (AO), qui entre autres, améliorera la transmission des informations aux fautifs. Le coût de l'appareil et de son logiciel est budgété à CHF 70'000.

P. 2 – 600.3190 : cette cotisation était auparavant facturée pour la seule ville de Pully, logiquement elle a été adaptée selon le bassin de population de l'ASEL.

P. 2 – 612.3050 : l'assurance accidents est proportionnelle aux salaires qui ont augmentés. Elle tient compte naturellement aussi des « malus ».

P. 2 – 612.3116 : ce poste a notablement baissé car l'année dernière avait été exceptionnelle avec l'achat des radios Polycom et d'un radar mobile. Toutefois un nouveau radar de voiture est à prévoir dans les années à venir.

P. 2 – 612.3139 : l'achat d'une moitié seulement de munitions est nécessaire, non pas que les policiers s'entraînent moins au tir, mais parce qu'il reste un stock de l'année antérieure.

P. 2 – 612.3182 : dès 2019 la nouvelle taxe radio-TV (anciennement Billag) doit être payée par tous, ménages communs et entreprises compris, et donc par la police.

P. 3 – 613.3124: lors de l'établissement du budget 2019 les comptes 2018 n'étaient pas encore connus, mais pour 2020 la somme a été adaptée aux coûts réels. Le prix de l'essence a baissé et les nouvelles voitures consomment moins.

P 3 - 613.3151 : un des trois appareils de surveillance automatique du trafic (SAT) est hors service et doit être remplacé (CHF 69'000 + paramétrage CHF 850).

P. 3 - 613.4370 : il est toujours délicat de déterminer ce montant, car il représente un point sensible dans la population. Dans la pratique les directives de l'ASEL n'ont jamais été de « faire du chiffre » mais de privilégier l'information et la prévention avant de sanctionner. D'un point de vue comptable il est préférable d'atteindre finalement dans les comptes un montant supérieur au budget et de pouvoir baisser la participation des communes plutôt que le contraire. Enfin sur le plan opérationnel, l'ASEL n'est pas à l'abri d'une défaillance tant matérielle qu'humaine qui pourrait la priver de rentrées financières sur une durée plus ou moins longue, comme cela est déjà arrivé dans le passé. On peut aussi rappeler à ceux qui trouvent ce chiffre exagéré que notre association de police est celle qui encaisse le moins d'amendes par rapport à sa population.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis No 3-2019, soit

de valider le budget 2020 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Pully, le 1er novembre 2019

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex